

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 juin 2016	N° 2016-359

Convocation du 17 juin 2016

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Erick AOUIZERATE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Emmanuelle AJON à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 9h40
M. Yohan DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN jusqu'à 10h15
Mme Michèle DELAUNAY à M. Gérard DUBOS jusqu'à 9h50
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h20
M. Eric MARTIN à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER jusqu'à 10h00

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 juin 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction appui administrative et financière DGHQV	N° 2016-359

**Cenon - Extension cimetière communal - Participation de Bordeaux Métropole - Convention -
Décision - Autorisation**

Monsieur Alain DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil de Communauté du 22 septembre 2006 a décidé de nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique de notre Etablissement public en matière de cimetières et notamment par une aide aux communes dont les équipements arrivent à saturation.

Dans ce cadre, la commune de Cenon a sollicité l'aide de Bordeaux Métropole pour la réalisation de l'extension de son cimetière communal Saint-Paul, situé chemin d'Artigues 33152 Cenon. Ce projet a d'ailleurs été réinscrit au contrat de co-développement de 3^{ème} génération (code de l'action C031190050) conclu avec la commune de Cenon pour la période 2015 – 2017.

Conformément à cette délibération, le montant de cette participation financière sera limité à 50 % du montant total H.T. des crédits engagés dans le cadre de cette opération et affectés à :

- la réalisation des travaux prévus dans la délibération précitée et qui sont estimés à 140 000 euros H.T (Acquisition de terrain, réalisation de clôtures et d'équipement minimum).

Aussi, le fonds de concours versé par notre Etablissement est évalué à la somme de 70 000,00 euros suivant le plan de financement établi. La convention entre la commune et Bordeaux Métropole qui fixe les modalités du règlement de ce fonds de concours est annexée à la présente délibération.

Il apparaît donc nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention précitée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération du Conseil de Communauté n°2006/0693 du 22 septembre 2006,

VU la demande de la commune de Cenon relative à la demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole pour l'extension du cimetière communal.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt général que représentent les équipements réalisés dans le cadre de l'extension du cimetière communal et l'aide financière apportée à la commune pour faire face à la saturation prochaine de son cimetière.

DECIDE

Article 1 : un fonds de concours d'un montant de 70 000,00 euros, correspondant à 50 % du montant total HT estimé de l'opération pour la réalisation de l'extension du cimetière est accordée à la commune de Cenon.

Article 2 : autorise le Président de Bordeaux Métropole à signer avec la commune de Cenon la convention qui précise les modalités du règlement de cette participation financière.

Article 3 : à inscrire la dépense correspondante au budget principal – chapitre 204 – compte 2041412 – fonction 025 – CDR : CAA DAAF DGHQV – code opération 05P095O001.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 JUILLET 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 4 JUILLET 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Alain DAVID</p>
---	---



**PARTICIPATION FINANCIERE DE BORDEAUX
METROPOLE A L'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL
DE LA COMMUNE DE CENON**

CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Bordeaux Métropole, représentée par son Président, Monsieur Alain Juppé, domicilié à ce titre au siège de l'Établissement Public - Esplanade Charles de Gaulle - 33076 Bordeaux Cedex et autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil métropolitain n° en date du reçue en préfecture le .

d'une part,

ET

La commune de Cenon, ci-après dénommée « La commune », représentée par son Maire, Monsieur Alain David, domiciliée à ce titre à l'Hôtel de Ville – 1 Avenue Carnot – CS 50027 – 33152 Cenon Cedex et agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil municipal n° en date du .

d'autre part.

Il a été tout d'abord exposé ce qui suit :

EXPOSE DES MOTIFS

Afin de repousser l'échéance globale de la saturation de l'ensemble des cimetières de l'agglomération, il est apparu d'intérêt communautaire au Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux, réuni le 22 septembre 2006, de compléter sa politique antérieure en matière de cimetières par une aide aux communes dont les équipements arrivent également à saturation.

Cette aide devrait favoriser des cimetières qui répondent à des exigences de proximité, et à l'attachement des familles à leur territoire, afin de pouvoir honorer leurs défunts sans être astreintes à de longs et parfois fastidieux déplacements.

Le mode d'intervention proposé est le versement d'un fonds de concours communautaire dans le respect des règles issues de l'article L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La commune de Cenon envisage d'agrandir son cimetière communal Saint Paul situé Chemin d'Artigues, dont la saturation est prévisible à brève échéance. Elle a, à cette fin, sollicité l'aide de Bordeaux Métropole.

En conséquence de quoi, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Bordeaux Métropole prend acte de la demande de participation pour l'agrandissement du cimetière communal Saint Paul, situé Chemin d'Artigues, formulée par la commune de Cenon.

Elle accepte le principe d'une participation financière limitée à 50 % du montant total H.T des crédits engagés dans le cadre de cette opération et affectés à :

- la réalisation des travaux prévus dans la délibération du 22 septembre 2006 du Conseil de Communauté et qui sont estimés à 140 000,00 euros H.T (acquisition de terrain, réalisation de clôtures, et équipement minimum).

Ainsi, la participation financière de Bordeaux Métropole est évaluée à 70 000,00 euros.

Le montant définitif de la participation de Bordeaux Métropole sera précisé ultérieurement lorsque les différents marchés de travaux prévus auront été attribués.

ARTICLE 2

La commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, assume la charge financière des études techniques préalables, de la maîtrise d'œuvre et des contrôles éventuels.

ARTICLE 3

Bordeaux Métropole assurera sa part de financement par le versement :

- de 40 % de sa participation sur présentation de la copie de l'ordre de service ou de l'acte d'achat du terrain,
- de 40 % à la réception provisoire des travaux,
- le solde sera versé à la réception définitive au terme de l'année de parfait achèvement et au vu du décompte général et définitif transmis par la commune.

ARTICLE 4

Les litiges nés de l'application de la présente convention seront tranchés par le tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour Bordeaux Métropole

Pour la commune de Cenon

**Alain Juppé
Président de Bordeaux Métropole
Maire de Bordeaux**

**Alain David
Maire de la commune de Cenon**